

NOTE DE REVUE DE RAP POUR LES OPERATIONS DU SECTEUR PUBLIC

1. DONNÉES DE BASE			
a. Données du projet			
Titre du projet : PROGRAMME D'APPUI À LA COMPETITIVITE INDUSTRIELLE ET ENERGETIQUE (PACIE)			
Code du projet: P-DZ-K00-007	Numéro de l'instrument: Prêt BAD N°: 2000200000453		
Type de projet : Appui budgétaire général	Secteur: Multisecteur		
Pays: Algérie	Catégorisation environnementale (1-3) : 3		
Étape du traitement	Évènement	Date de décaissement et de clôture	
Date d'approbation : 2 nov 2016	Montants annulés : 0	Date initiale de décaissement : dec 2016	
Date de signature : 30 nov 2016	Financement complémentaires : 0	Date initiale de clôture : 31 oct 2017	
Date d'entrée en vigueur : 10 dec 2016	Restructuration : NA	Délai révisé du décaissement : NA	
Date d'entrée en vigueur du 1 ^{er} décaissement : NA	Prorogations (préciser les dates) : NA	Date de clôture révisée : NA	
Date réelle du 1 ^{er} décaissement : 19 dec 2016			
b. Sources de financement			
Sources de financement (MUC)	Montant approuvé (MUC) :	Montant décaissé (MUC) :	Pourcentage décaissé (%) :
Prêt :	720	720	100
Don :			
Gouvernement :			
Autres (ex. Cofinanciers) :			
TOTAL :	720	720	100
Cofinanciers et autres partenaires extérieurs :			
Organisme(s) d'exécution et de mise en œuvre : Ministère des Finances (MdF)			
c. Responsable au sein de la Banque			
Fonction	A l'approbation	A l'achèvement	
Directeur régional	J. KOLSTER , Directeur, ORNA	M. EL AZIZI , Directeur Général, RDGN	
Directeur sectoriel	A. COULIBALY , Directeur pi OSGE	A. COULIBALY , Directeur pi ECGF	
Responsable sectoriel	A. COULIBALY , Chef de Division, OSGE	A. COULIBALY , Chef de Division, ECGF	
Coordinateur d'activités	A. TOTO SAME , Principal PFM Expert, OSGE	H. LOHOUES , Économiste pays principal CODZ/ECCE	
Coordonnateur d'activités suppléant	E. LARBI , Consultant économiste OSGE/ORNA	E. LARBI Consultant économiste ECGF/RDGN	
Chef de l'équipe du RAP		H. LOHOUES , Économiste pays principal CODZ/ECCE	

Membres de l'équipe du RAP		E. LARBI, Économiste consultant, ECGF/RDGN T. BENBAHMED, Économiste pays sénior, CODZ/ECCE
d. Données des Rapports		
Date du RAP : 15 dec 2017		
Dates de la mission du RAP :	De : 10 dec 2017	Au : 13 dec 2017
Date de RAP-EVN :		
Évaluateur/consultant : Ananda COVINDASSAMY		Reviseur/Chargé du projet:

2. DESCRIPTION DU PROJET

Résumé élaboré à partir du rapport d'évaluation incluant les addendum/corrigendum ou accord de prêt, et prenant en compte toutes les modifications survenues au cours de la mise en œuvre.

a. Justification du projet et Impacts attendus:

Décrire brièvement et de façon précise le bien-fondé du projet/programme (problème/question devant être traité), les impacts attendus et les bénéficiaires visés (ceux directement ou indirectement affectés). Mettre en évidence tous les changements apportés en cours d'exécution.

Le PACIE devait permettre de fournir au gouvernement les ressources nécessaires pour l'année 2016, pour pallier la baisse de ses recettes, conséquence de la chute drastique des cours du pétrole et de l'accompagner dans le processus qu'il a engagé en matière de rationalisation et de maîtrise des dépenses publiques. Le PACIE devait soutenir, les réformes ambitieuses engagées par le gouvernement pour la création des conditions d'une croissance économique inclusive en Algérie, à travers, des réformes économiques visant la consolidation budgétaire, l'amélioration du climat de l'investissement, et l'amélioration de l'efficacité du secteur énergétique et la promotion des énergies renouvelables, dans l'optique de promouvoir une croissance inclusive, résiliente et durable.

Quatre résultats majeurs étaient attendus : (i) Une amélioration de la mobilisation des ressources internes avec les recettes fiscales hors hydrocarbures passant de 17,1% en 2015 à 17,7% en 2017; (ii) une maîtrise des dépenses courantes qui passeraient de 34,6% à 30,6% en 2017 (iii) une amélioration du climat des affaires au développement de la PME et la promotion de l'entrepreneuriat; et (iv) une contribution accrue du secteur à l'économie réelle du pays via la création d'emplois, développement du secteur privé en capitalisant sur la chaîne d'approvisionnement du secteur énergétique. Ces résultats devaient contribuer à diversifier et à améliorer la compétitivité industrielle et énergétique du pays. Le PACIE devait bénéficier au Ministère des Finances et autres ministères, notamment, de l'industrie et des mines et de l'énergie et entités publiques en charge ainsi qu'à la population algérienne dans son ensemble à travers l'amélioration de la compétitivité qui soutiendrait la croissance et la création d'emplois. Il devait bénéficier en particulier aux : (i) PME algériennes, qui verraient plusieurs contraintes pesant sur le développement de leurs activités levées, notamment, le nantissement des marchés publics et les incitations supplémentaires pour embaucher de la main d'œuvre ; (ii) investisseurs porteurs d'importants projets, qui auraient un cadre d'investissement et de négociations plus transparent et plus incitatif; (iii) autres acteurs économiques dont une grande partie sont des femmes qui tireraient avantage de l'annulation de la pénalisation fiscale. et du nouveau système incitatif mis en place dans le cadre du statut de l'auto entrepreneur.

b. Objectifs et Effets attendus:

Décrire de façon concise et claire les objectifs prévus, les effets relatifs ciblés et les bénéficiaires visés, en mettant en évidence d'éventuelles modifications/révisions.

L'objectif du Programme était de contribuer à la création des conditions d'une croissance économique inclusive en Algérie, à travers des réformes économiques visant la consolidation budgétaire, l'amélioration du climat de l'investissement, et l'amélioration de l'efficacité du secteur énergétique et la promotion des énergies renouvelables. Il visait en particulier à promouvoir une croissance inclusive, résiliente et durable à travers : (i) le renforcement de l'assainissement des finances publiques grâce à un recouvrement accru des recettes, la redéfinition des priorités en matière de dépenses et leur rationalisation contribuant ainsi à la création des conditions pour une croissance durable et inclusive (ii) l'amélioration de l'environnement des affaires grâce à l'adoption de lois sur l'investissement et sur l'accès au financement, à la promotion de parcs industriels ainsi que la dynamisation du commerce extérieur et (iii) une offre énergétique durable, grâce à l'amélioration de la gouvernance et de l'efficacité du secteur énergétique.

c. Produits et bénéficiaires visés:

Décrire clairement et de manière concise les extrants attendus et bénéficiaires relatifs ciblés, en mettant en évidence d'éventuelles révisions.

Il était attendu de la mise en œuvre de ces mesures

- une hausse des recettes budgétaires hors hydrocarbures qui passerait respectivement de 17,0% en 2015 à 17,7% en 2017; (ii) l'opérationnalisation du système d'information SIDGI déployé à travers tout le territoire dans les structures fiscales (Direction des Grandes Entreprises, Centres Des Impôts, Centres de Proximité des Impôts et les services d'enregistrement); (iii) La fixation des modalités de la procédure de la mise en place d'un dispositif de paiement différé des impôts et des taxes, tel que prévu dans la LF 2016, pour faciliter les procédures et réduire l'évasion fiscale et enfin; (iv) l'arrêté du Ministre des finances fixant les conditions et modalités d'émission par le Trésor public de l'emprunt national pour la croissance économique.
 - (i) un cadrage budgétaire triennal à partir de 2017 est opérationnel; (ii) une procédure de suivi et d'évaluation des dotations budgétaires accordées aux établissements publics à l'effet de subordonner toute inscription de contribution de l'Etat à la production de plans d'action et de prévisions annuels est effective avant fin 2017; (iii) adoption par le Conseil du gouvernement du décret exécutif portant organisation et modalités de fonctionnement de l'ARMP avant la fin de 2017; et (iv) assainissement des comptes d'affectation spéciale (CAS).
 - une amélioration du climat des affaires propices au développement de la PME et à la promotion d'un cadre incitatif pour les investissements privés y compris les IDE.
 - la relance de l'activité économique et l'investissement privé contribuant ainsi à la diversification économique et à la dynamisation du commerce extérieur. Cette diversification devait avoir des effets positifs à travers la redistribution des facteurs de croissance au niveau sectoriel notamment industriel et agricole et rejoindre dans ses grandes lignes les objectifs de renforcement de la capacité de résilience de l'économie de développement durable et de répartition des dividendes de la croissance, particulièrement en direction des femmes et des jeunes.
 - (i) une augmentation des recettes budgétaires tirées du secteur énergétique ; (ii) une meilleure visibilité des perspectives du développement du secteur énergétique grâce à la mise en place d'une politique nationale du secteur à laquelle s'adossera ultérieurement un plan d'actions détaillé; (iii) une contribution accrue du secteur à l'économie réelle du pays via la création d'emplois, développement du secteur privé en capitalisant sur la chaîne d'approvisionnement du secteur énergétique.
-

-
- le principal résultat attendu dans la réalisation de ce programme, était de contribuer à la diversification des filières de production de l'électricité et de permettre qu'à l'horizon 2030, que 27% de production totale d'électricité en Algérie soit d'origine renouvelable contre 0,5% en 2015.

d. Principales activités/Composantes:

Décrire clairement et de manière concises les principales activités/composantes, y compris les éventuelles révisions.

1.1.1 Centres des impôts (CDI) opérationnels.

1.1.2. Note du Ministère des Finances fixant les modalités de la procédure de la mise en place d'un dispositif de paiement différé des impôts et des taxes, tel que prévu dans la LF 2016, pour faciliter les procédures et réduire l'évasion fiscale.

1.1.3. Arrêté du Ministre des Finances fixant les conditions et modalités d'émission de l'emprunt national pour la croissance économique.

1.2.1. Lettre de mise en place du CBMT à partir de 2017 transmise par le MdF.

1.2.2. Plafonnement des reports des reliquats des dotations budgétaires accordées aux établissements publics et toutes autres entités, d'un exercice à un autre, au maximum à l'équivalent de deux (02) mois de dépenses de personnel de l'exercice considéré.

1.2.3 Plafonnement des dépenses des collectivités locales au titre des dotations de la caisse de solidarité et de garantie des collectivités locales, à hauteur de 200 milliards de DZD pour l'exercice 2016 à travers une instruction du premier ministre.

2.1.1 Projet de loi d'orientation pour le développement de la petite et moyenne entreprise (PME) et élargir les missions de l'Agence nationale de la PME (ANPME).

2.1.2 Publication au Journal Officiel de la loi sur la promotion de l'investissement.

2.1.3 Adoption par le parlement du projet de loi relatif à la normalisation, modifiant et complétant la loi 04-04, visant à renforcer et à moderniser l'arsenal juridique pour promouvoir les entreprises nationales et les rendre plus compétitives.

2.2.1 Réalisation de 50 parcs industriels au niveau national (12 500 hectare) et réalisation d'au moins 14 clusters industriels pour fédérer les acteurs des filières et soutenir leur compétitivité (industrie, agro-industrie et TIC).

2.2.2. Facilitation de l'attribution du foncier aux investisseurs. qui relève désormais d'une simple décision de wali sur avis du directeur de %de la même wilaya.

2.2.3.Mise en place d'un cadre efficient de la bonification des taux d'intérêts sur les crédits accordés par les établissements financiers pour le financement de projets d'investissement réalisés par les entreprises dans les filières prioritaires (à hauteur de 3%), à travers l'adoption par le Conseil du Gouvernement d'un décret dédié à cet effet.

2.2.4. Normalisation de la structure du tarif douanier à 10 chiffres, conformément aux normes fixées par la nomenclature du système harmonisé de désignation et de codification des marchandises.

3.1.1. Harmonisation de la TVA (de 7 à 17%) sur le gazoil, la consommation du gaz naturel (au-delà de 2500 thermies/trimestre) la consommation d'électricité (au-delà de 250 hwh/trimestre).

3.1.2 Fixation de la Taxe sur les produits pétroliers (TPP).

3.2.1. Mise en place d'un cadre légal du « Fonds national pour la maîtrise de l'énergie et pour les énergies renouvelables et de la cogénération ».

3.2.2. Le Programme national des énergies renouvelables (ENR) et de l'efficacité énergétique (EE), est érigé comme priorité nationale.

3. ÉVALUATION DES PERFORMANCES DU PROJET (APPRÉCIATION DE L'ÉVALUATEUR)

PERTINENCE

a. Pertinence de l'objectif de développement du projet :

Évaluation de la pertinence ex-ante et ex-post (y compris pendant la mise en œuvre). La pertinence de l'objectif de développement (à l'évaluation ex-ante et au moment de la post-évaluation) en termes d'alignement avec les priorités de développement du pays et les besoins de bénéficiaires (y compris tout ajustement ayant été apporté au projet au cours de sa mise en œuvre), les stratégies sectorielles applicables de la Banque, la stratégie pays ou régionale de la Banque et les priorités générales de la Banque.

Le projet est noté 3 par le RRAP. Il était noté 4 par le RAP.

Le Programme d'Appui à la Compétitivité Industrielle et Énergétique (PACIE) avait marqué le réengagement financier de la Banque en Algérie, pays nom-emprunteur depuis plus d'une décennie. Le PACIE appuyait les deux piliers du DSP-i 2016-2018: i) industrialisation, compétitivité et développement des chaînes de valeur, et ii) soutien à la transformation du secteur énergétique. Le PACIE était aligné sur deux des cinq priorités (High 5) de la Banque : « Industrialiser l'Afrique » et « Eclairer et fournir de l'énergie à l'Afrique ». Le programme s'inscrivait également mais marginalement dans les orientations de la Stratégie de développement du secteur privé de la Banque 2013-2017 à travers le premier pilier (Amélioration du climat de l'investissement et des affaires et Développement des entreprises) et le deuxième pilier (Développement des entreprises). Il était aussi aligné avec le premier pilier du Plan d'action pour la gouvernance (GAP II 2014–2018) relatif à la gestion publique, au deuxième pilier (Gouvernance sectorielle, notamment l'énergie) et au troisième pilier (Climat d'investissement et des affaires).

Cependant, la validité de certaines orientations telles que le soutien au secteur privé restait limitée aux PME et secteur sociaux sans constituer un objectif de développement des industries au niveau national. De même, la composante énergie constituait un volet de taxation de l'énergie, plus qu'un soutien au secteur, aux financements privés ou à l'offre d'électricité selon les besoins de l'économie, hormis en ce qui concerne un programme symbolique dans le court terme d'énergies renouvelables. La pertinence de l'objectif de développement est donc évaluée Satisfaisante et non Très satisfaisante.

b. Pertinence de la conception du projet (de la phase d'approbation à l'achèvement)

L'évaluateur devrait apprécier la pertinence de la conception du projet indépendamment de l'évaluation faite dans le PCR. Il commentera la conclusion du RAP sur cette section, et apportera un jugement sur la pertinence de la conception du projet, couvrant le bien-fondé de la conception du projet et l'opportunité des ajustements éventuels, aux solutions techniques pour garantir la réalisation des résultats escomptés (chaîne de résultats), l'adéquation de l'évaluation des risques, les mesures de protection environnementales et sociales, et les dispositions de mise en œuvre. Pour les Opérations d'Appui aux Programmes (OAP), l'évaluateur examinera la pertinence des mesures préalables, du dialogue sur les politiques et du niveau auquel l'opération aurait pu être davantage en faveur des pauvres dans sa conception.

Le projet est noté 3 par le RRAP. Il était noté 4 par le RAP

Le choix d'un appui budgétaire général décaissable en une seule tranche était justifié principalement par l'urgence du contexte conjoncturel du moment due notamment à la baisse des cours du pétrole, plus que par la décision de réaliser le projet sur la base du programme de réformes engagé. Le PACIE a contribué à fournir au gouvernement les ressources nécessaires pour l'année 2016, pour compenser en partie la baisse de ses recettes, et soutenir les réformes de consolidation budgétaire et de transformation structurelles engagées par le gouvernement.

Le PACIE s'inscrit dans le cadre du Nouveau Modèle de Croissance Economique (NMCE) 2016-2030 adopté le 26 juillet 2016 par le Gouvernement algérien. Le PACIE visait à promouvoir une croissance inclusive, résiliente et durable à travers : (i) le renforcement de l'assainissement des finances publiques grâce à un recouvrement accru des recettes et une rationalisation des dépenses ; (ii) l'amélioration de l'environnement des affaires ; et (iii) une offre énergétique durable, grâce à l'amélioration de la gouvernance et de l'efficacité du secteur énergétique. Bien que ces trois domaines aient chacun leur mérite propre, la cohérence ou complémentarité entre ces trois composantes n'apparaît pas clairement. Cette hétérogénéité justifie une notation Satisfaisante.

EFFICACITE

c. Efficacité dans la réalisation extrants:

Évaluation du niveau d'atteinte des extrants escomptés (à partir du cadre logique) en se basant sur le dernier rapport sur l'État d'Exécution et les Résultats (EER) et en utilisant des éléments de preuves (données probantes) directs et indirects sur les réalisations ou les réalisations attendues. En absence de données suffisantes (comme preuves directes), des éléments de preuves indirectes (comme les extrants et des processus pertinents de la chaîne de causalité) devraient être utilisés en particulier dans l'évaluation de la mesure dans laquelle les résultats/objectifs devraient être atteints. L'absence de données suffisantes pour évaluer l'efficacité doit être indiquée (et décrite en détail au niveau de la qualité du RAP).

Le projet est noté 3 par le RRAP. Il était noté 4 par le RAP.

Centres des impôts (CDI) opérationnels : En cours de réalisation 57%. S'agissant des centres des impôts (CDI), 32 centres réceptionnés en octobre 2017 sont opérationnels sur un programme initial de 65 CDI, qui a été réduit à 57.

Note du Ministère des Finances fixant les modalités de la procédure de la mise en place d'un dispositif de paiement différé des impôts et des taxes : Réalisé 100%. Une note explicative des modalités d'application de cette mesure a été élaborée par le MdF (DGI).

Arrêté du Ministre des Finances fixant les conditions et modalités d'émission de l'emprunt national pour la croissance économique : Réalisé 100%. Opération lancée pour une période de six (06) mois. Elle a permis de mobiliser un montant de 581,54 Milliards DA

Lettre de mise en place du CBMT à partir de 2017 transmise par le MdF : Réalisée 100%. Un cadrage budgétaire triennal dans la LF2017 d'un CBMT 2017-2019 a été mis en place et est opérationnel.

Plafonnement des reports des reliquats des dotations budgétaires accordées aux établissements publics et toutes autres entités, d'un exercice à un autre : Réalisé 100%. En vue de la maîtrise de la dépense, une nouvelle procédure de gestion des crédits de paiement a été mise en place.

Plafonnement des dépenses des collectivités locales au titre des dotations de la caisse de solidarité et de garantie des collectivités locales, à hauteur de 200 milliards de DZD : Réalisé 100%. La mesure est en application.

Projet de loi d'orientation pour le développement de la petite et moyenne entreprise (PME) et élargir les missions de l'Agence nationale de la PME (ANPME) : Non réalisé. Un (1) texte d'application en voie de publication ; Huit (8) textes d'application sont en voie de finalisation

Publication au Journal Officiel de la loi sur la promotion de l'investissement : Réalisée 100%. La loi publiée sur la promotion de l'investissement, prévoit de nouveaux mécanismes d'accompagnement des investisseurs, l'amélioration des investissements étrangers en Algérie.

Adoption par le parlement du projet de loi relatif à la normalisation : Réalisé 100%.

La loi vise à promouvoir la compétitivité des entreprises nationales, protéger l'économie nationale et le consommateur et préserver l'environnement, par l'ouverture de l'activité de la normalisation des intervenants qualifiés qui seront homologués par les autorités habilités.

Réalisation de 50 parcs industriels au niveau national (12 500 hectare) et réalisation d'au moins 14 clusters industriels pour fédérer les acteurs des filières et soutenir leur compétitivité (industrie, agro-industrie et TIC) : En cours de réalisation. Le programme de réalisation de parcs industriels a été approuvé par le gouvernement, 50 parcs industriels seront créés à travers 39 wilayas totalisant une superficie de 11.738 ha.5 clusters sont opérationnels

Facilitation de l'attribution du foncier aux investisseurs : En cours. La Direction Générale des affaires foncières du MIM assure le suivi de la mise en place d'un système simplifié facilitant l'attribution du foncier aux investisseurs.

Mise en place d'un cadre efficient de la bonification des taux d'intérêts sur les crédits accordés par les établissements financiers pour le financement de projets d'investissement : Réalisé 100%. Ce cadre aura des effets positifs au niveau sectoriel notamment industriel et agricole

Normalisation de la structure du tarif douanier à 10 chiffres : Réalisé 100%. La mesure est mise en application.

Harmonisation de la TVA (de 7 à 17%) sur le gasoil, la consommation du gaz naturel, la consommation d'électricité : Réalisé 100%.

Augmentation de la Taxe sur les produits pétroliers (TPP) : Réalisé 100%. La révision de la TPP a engendré une augmentation substantielle du montant des recouvrements, passant de 0,26 à 52,3 milliards DA en 2016.

Mise en place d'un cadre légal du « Fonds national pour la maîtrise de l'énergie et pour les énergies renouvelables et de la cogénération » : Réalisé 100%. Ce cadre juridique vise à encourager les projets visant la promotion des énergies renouvelables et la cogénération.

Le Programme national des énergies renouvelables (ENR) et de l'efficacité énergétique (EE), est érigé comme priorité nationale : Réalisé partiellement. Ce programme érigé comme priorité nationale consistait au développement du photovoltaïque, l'éolien à grande échelle, et les filières de la biomasse, de la cogénération et de la géothermie. Réalisé à une échelle réduite.

- 11 indicateurs sur 17 ont atteint la cible. La performance est considérée comme Satisfaisante et non pas Très satisfaisante.

d. Efficacité dans la production des effets (réalisations):

Évaluer le niveau de réalisation des effets attendus du projet (ou les perspectives de réalisation), y compris pour les prêts programme ou des mesures complémentaires sont nécessaires à leur mise en œuvre, notamment la sensibilisation du public, dialogue sur les politiques et de disposition institutionnelles par exemple. Pour ce faire, l'évaluateur doit porter son jugement sur la base des résultats du dernier rapport sur l'Etat d'Exécution et les Résultats (EER) du projet. Il indiquera, en se basant sur des preuves, le degré de couverture et de discussion par le RAP des effets du projet (attendus-imprévus) ainsi que les raisons d'éventuels écarts.

Le projet est noté 3 par le RRAP. Il était noté 4 par le RAP.

Consolidation de la gestion des finances publiques : Effet réalisé.

Augmentation des recettes fiscales hors hydrocarbures (%PIB) : Les recettes fiscales hors hydrocarbures ont augmenté de 19,7 % par rapport au montant initialement prévue pour 2016.

Dépenses courantes (%PIB) : La réduction des dépenses courantes en 2017 dépasse l'objectif de plus de 10%.

Amélioration de la Compétitivité Indice de compétitivité globale : l'Algérie se classe 86e sur 137 pays. Le pays gagne une place par rapport au précédent classement.

Diversification de la production d'électricité Taux de production d'électricité d'origine renouvelable : 1.5% en 2017 (0,5% en 2015).

- Trois indicateurs sur cinq montrent des effets positifs. Significatifs. La performance du projet est notée Satisfaisante.

e. Résultats de développement du projet:

Évaluer les progrès que le projet a réalisés dans le sens de l'atteinte de son objectif de développement devrait conduire à une note qui combine les notations établies pour les effets et les produits suivant une méthodologie recommandée dans la Note d'orientation du personnel en

matière de préparation des RAP et de notation (pour plus de détails, voir lignes directrices au personnel sur l'état d'exécution et les résultats (EER) pour la notation du résultat de développement).

Le projet est noté 3 par le RRAP. Il était noté 4 par le RAP.

L'objectif du Programme était de contribuer à la création des conditions d'une croissance économique inclusive en Algérie, à travers des réformes économiques visant l'amélioration et la modernisation de la gestion des ressources publiques, l'amélioration du climat de l'investissement, et l'amélioration de l'efficacité du secteur énergétique et la promotion des énergies renouvelables.

i) Concernant les finances publiques, les autorités ont poursuivi la consolidation budgétaire à travers les mesures prises pour réduire le déficit, à savoir maîtriser marginalement les dépenses courantes, et essentiellement par une augmentation de la pression fiscale hors hydrocarbures.

(ii) Quant au climat de l'investissement, les autorités ont réitéré leur engagement à poursuivre et à intensifier les réformes avec cependant peu d'actions concrètes. La nouvelle Constitution de février 2016 établit de manière explicite que l'Etat œuvre à améliorer le climat des affaires mais la nouvelle loi relative à la promotion de l'investissement porte essentiellement sur le développement des PME. S'agissant de la loi relative aux normes, visant à renforcer et à moderniser l'arsenal juridique pour promouvoir les entreprises nationales et les rendre plus compétitives, les dispositions d'application de la loi ont été prises pour aider les PME à se conformer aux standards internationaux.

(iii) Quant à la diversification des filières de production d'électricité, le bilan à fin octobre 2017 est comme suit : (i) Mise en service en 2016 de douze (12) petites centrales photovoltaïques (PV) d'une capacité globale de 170 MWc et en 2017 de quatre (04) centrales PV d'une capacité globale de 123 MWc; (ii) La production d'électricité d'origine photovoltaïque durant l'année 2016 a été de 183 GWh et (iii) la production d'électricité d'origine renouvelable en 2016 a augmenté mais est restée très marginale.

Au moment de l'achèvement du Programme, l'ensemble de ces résultats sont satisfaisants, sauf éventuellement pour certaines mesures relatives à la rationalisation des dépenses publiques. En effet, pour ces dernières, le Gouvernement devrait accélérer certaines réformes et en améliorer l'exécution.

f. Bénéficiaires:

En se basant sur des éléments probants, l'évaluateur portera son jugement sur la pertinence du nombre total de bénéficiaires que le projet a couvert par catégorie et par sexe.

Le projet est noté 3 par le RRAP.

Les bénéficiaires étaient le Ministère des Finances, Ministère de l'Industrie et des mines, Ministère de l'Energie. Cependant, l'augmentation de la pression fiscale a un effet négatif sur les consommateurs.

g. Effets imprévus additionnels (positifs et négatifs, pas pris en compte dans le cadre logique):

Ils comprennent le genre, le changement climatique, les questions sociales et socio-économiques. Evaluer le degré de prise en compte des résultats attendus ou inattendus et des effets important dans le RAP. La revue devra également se prononcer sur la couverture par le RAP de ces résultats.

EFFICIENCE

h. Respect du calendrier :

Évaluer dans quelle mesure le calendrier d'exécution initial du projet a été respecté en se basant sur une comparaison de la durée prévisionnelle et de la durée réelle d'exécution, à compter de la date d'entrée en vigueur. Pour les prêts programmes les décaissements à temps des tranches sont évalués suivant cette même méthodologie.

Le projet est noté 3 par le RRAP. Il était noté 4 par le RAP.

Durée d'exécution prévue de un an. Durée réelle de un an. La durée d'exécution est satisfaisante.

i. Efficience dans l'utilisation des ressources:

Évaluer l'exécution physique (basée sur les extrants livrés) par rapport aux ressources utilisées (basées sur les engagements/décaissements cumulés) à la phase d'achèvement pour tous les bailleurs de fonds du projet (Banque, Gouvernement, et autres). Ce critère ne s'applique pas aux prêts programme, vu que souvent il n'y a pas de lien direct entre les produits et les montants décaissés (dans ce cas, l'évaluateur indiquera N/A).

Le projet est noté N/A par le RRAP. Il était noté N/A par le RAP.

j. Analyse coûts- bénéfiques:

Évaluation de la validité du Taux de rentabilité économique (TRE) (s'il existe) dans le RAP, et mettant en avant toute limitation méthodologique ou de données. La revue devrait indiquer si un TRE n'a pas été estimé et toute raison évoquée dans le RAP. L'évaluateur devra vérifier si les avantages du projet (réalisés ou dont la réalisation est escomptée) excèdent les coûts effectifs. Pour ce faire, les éléments de preuves/évidences se baseront essentiellement sur une comparaison entre les Taux de Rentabilité Economique (TRE) calculés lors de l'évaluation/ de la revue à mi-parcours et à l'achèvement. En commentant les notations de RAP, le degré d'utilisation des sources sur les éléments de preuves justifiant la note accordée devrait être pris en compte. L'évaluateur devra s'assurer de la validité des hypothèses de calcul et que c'est le même modèle qui a été utilisé pour les calculs des différents TRE. Pour les prêts au programme ou le cas calcul du TRE n'est pas approprié, l'évaluation pourrait se faire si cela est possible par rapport à la contribution des réformes politiques à la croissance économique. En cas d'insuffisances de preuves, une note appropriée sera ainsi attribuée.

Le projet est noté N/A par le RRAP. Il était noté N/A par le RAP.

k. État d'avancement de l'exécution:

L'évaluation de l'état d'avancement de l'exécution (EE) dans le RAP est basé sur l'EER actualisé en tenant compte de l'ensemble des critères applicables à l'EE évalués sous les trois critères: i) de la conformité aux engagements (conditions du projet, sauvegardes environnementales et sociales et respect des recommandations d'audit) ; ii) conformité des systèmes et procédures du projet (passation de marchés, gestion financière, suivi et évaluation) ; iii) conformité de l'exécution et du financement du projet (décaissements, engagements budgétaires, financement de contrepartie et cofinancement).

Le projet est noté 3 par le RRAP. Il était noté 4 par le RAP.

Cette notation Satisfaisante se justifie par la performance de l'emprunteur dans le respect du calendrier de réalisation des conditions de mise en vigueur et de décaissement de la tranche unique du prêt. L'emprunteur a respecté la transparence budgétaire en publiant les informations sur le budget 2016 et les prévisions pour 2017. Le programme a été préparé et évalué de façon conjointe dans un cadre de concertation des bailleurs mais la coordination avec JICA a rencontré quelques problèmes.

DURABILITE

l. Viabilité financière:

Évaluer dans quelle mesure les mécanismes et modalités de financement (par exemples : tarifs, frais d'utilisateur, frais d'entretien, dotations budgétaires, autres contributions des parties prenantes, flux d'aide, etc.) ont été mis en place pour garantir un flux continu de bénéfices après l'achèvement du projet avec un accent particulier sur la pérennité financière. Pour les prêts programmes l'évaluation devrait se focaliser sur

la viabilité financière des réformes, ainsi que sur le dialogue sur les politiques de la Banque visant à promouvoir la viabilité financière des réformes.

Le projet est noté 3 par le RRAP. Il était noté 3 par le RAP.

La viabilité financière des réalisations du programme est tributaire de la stabilité macroéconomique et sociale et des perspectives de croissance économique et des prix des hydrocarbures à moyen terme. Il est nécessaire de poursuivre l'amélioration et la mobilisation des recettes internes et de rationaliser les dépenses publiques. Ces actions devront renforcer les bases d'une croissance économique inclusive et d'un développement financier équilibré et durable à moyen terme, générateur d'emplois.

Les nouvelles orientations des autorités algériennes notamment le Plan d'actions du gouvernement (PAG) adopté par le Parlement en Octobre 2017 et le financement non conventionnel (FNC) interdisant tout recours à l'endettement extérieur devraient contribuer à assurer la viabilité financière du pays.

m. Durabilité institutionnelle et renforcement des capacités:

Évaluation de la contribution du projet au renforcement des capacités institutionnelles, y compris, par exemple, par l'utilisation des systèmes nationaux – qui vont favoriser la continuité des flux d'avantages liés au projet. L'instauration ou non de pratiques améliorées de gouvernance, de compétences acquises, procédures, incitations, structures ou mécanismes institutionnels développés du fait de l'opération seront prises en compte. Pour les prêts programmes, l'approche devrait intégrer une évaluation: de la contribution au renforcement des capacités pour piloter et gérer les processus de réformes politiques; de la mesure dans laquelle l'économie politique de la prise de décision a été propice aux réformes; de l'engagement du gouvernement en faveur des réformes; et de la manière dont la conception a renforcé l'appropriation nationale.

Le projet est noté 3 par le RRAP. Il était noté 3 par le RAP.

L'appui budgétaire s'appuie sur un cadre fiduciaire où les dispositifs de gestion des finances publiques ont besoin d'être modernisés et où la passation des marchés nécessite plus de simplification, de transparence et d'efficacité. Un dispositif de renforcement de capacité en gestion fiduciaire a été entamé. Le processus de modernisation de la gestion des finances publiques en Algérie a commencé à travers des réformes et il représente un chantier ouvert avec l'appui des Partenaires Techniques et Financiers (PTF). Les progrès institutionnels compris dans le PACIE sont structurels et leur durabilité est assurée par des textes légaux adéquats et des programmes de renforcement des capacités.

n. Appropriation et durabilité des partenariats:

L'évaluateur détermine l'implication effective ou non, dans le projet, des parties prenantes compétentes, la promotion d'un sens d'appropriation chez les bénéficiaires (femmes et hommes confondus) et la mise en place de partenariats fructueux avec les parties prenantes compétentes (autorités locales, organisations de la société civile, secteur privé, donateurs), tel que requis pour la pérennisation des produits du projet. Pour les prêts programmes, l'évaluation devrait mesurer la capacité du gouvernement à mener le dialogue sur des politiques ainsi que le niveau d'appui de la Banque pour l'approfondissement au processus de consultation.

Le projet est noté 3 par le RRAP. Il était noté 3 par le RAP.

La matrice du Programme était basée sur une matrice plus large, ayant comme référentiel le NMCE 2016-2030. Cette stratégie nationale de développement est le fruit d'un processus participatif qui a impliqué aussi bien l'Etat que les Patronat, les syndicats et la société civile. De ce fait, le Programme est indirectement le produit d'un processus participatif et jouit donc d'une certaine appropriation, hormis auprès de certaines populations du fait de l'augmentation sensible de la pression fiscale.

Toutefois, dans la conduite du Programme lui-même, et surtout durant la phase d'achèvement, seul l'Etat a été directement impliqué vis-à-vis de la Banque. Une action plus soutenue de sensibilisation et de

vulgarisation (réunions d'information, organisation de séminaires) devrait être menée par le gouvernement en mettant à contribution le patronat, l'organisation des travailleurs, et la société civile dans le cadre d'un partenariat durable.

o. Durabilité environnementale et sociale:

Evaluer le niveau d'objectivité de la notation du RAP sur la mise en œuvre effective des mesures d'atténuation/de renforcement environnemental et social du projet conformément au plan de gestion environnementale et social (PGES), la capacité des institutions et des systèmes nationaux, ainsi que la disponibilité de financements pour garantir la durabilité environnementale et sociale de l'opération. Ce critère ne s'applique qu'au projet de catégorie I & II.

Le projet est noté N/A par le RRAP. Il était noté N/A par le RAP.

4. ÉVALUATION DES PERFORMANCES DES PARTIES PRENANTES

a. Performance de la Banque:

(Préparation/approbation, en partie s'assurer de la qualité à l'entrée (QAE): qualité de la supervision, achèvement): Fournir les observations sur l'objectivité des notations du RAP et de l'appréciation de l'emprunteur, et réévaluer au besoin la performance de la Banque durant tout le cycle du projet (conception, mise en œuvre; achèvement) en se concentrant sur les indications des éléments de preuves du RAP en rapport avec l'ensemble des 7 critères définis dans la note d'orientation du RAP.

Le projet est noté 4 par le RRAP. Il était noté 4 par le RAP.

La performance de la Banque est très satisfaisante. Cette satisfaction se justifie par le rôle proactif de la Banque dans la conception, le respect du calendrier de décaissement de la tranche unique du prêt conformément aux engagements pris avec le gouvernement, et le suivi de la mise en œuvre du programme. Le document s'inscrit en particulier dans la droite ligne de l'article IV du FMI du mai 2016 et des conclusions des Perspectives économiques pour l'Afrique 2016 de la BAD. Les effets et les résultats de certaines mesures sont difficilement mesurables sur une courte durée cependant, l'instruction du PACIE a bénéficié des résultats de travaux analytiques détaillés et de qualité entrepris aussi bien par la Banque que par le pays lui-même et d'autres organismes et partenaires extérieurs. L'élaboration du PACIE s'ancre sur le portefeuille d'assistances techniques appuyées par la Banque en Algérie et actuellement en cours de mise en œuvre.

b. Performance de l'Emprunteur:

Fournir les observations sur l'objectivité des notations du RAP, et réévaluer la performance de l'emprunteur durant tout le cycle du projet (conception, mise en œuvre; achèvement) en se concentrant sur les indications des éléments de preuves du RAP en rapport avec les questions définies dans la note d'orientation du RAP.

Le projet est noté 4 par le RRAP. Il était noté 3 par le RAP.

L'emprunteur a rempli dans les délais les conditions préalables et les formalités de décaissement de la tranche unique du prêt. Ceci a permis de mobiliser avant fin décembre 2016 la totalité des fonds du programme.

Le MdF a assuré de façon très efficace la coordination générale et effectue le suivi-évaluation du programme. Ce rôle a été rempli avec satisfaction par le MdF qui a fourni les informations nécessaires dans le cadre de la matrice de suivi des réformes.

Le Gouvernement a fait beaucoup pour aller plus loin dans la consolidation budgétaire et la rationalisation des dépenses publiques, l'amélioration du climat des investissements et la gouvernance du secteur énergétique.

c. Performance des autres parties prenantes:

Fournir les observations sur l'objectivité des notations du RAP, et réévaluer la performance des autres parties prenantes durant la mise en œuvre et à l'achèvement) en se concentrant sur les éléments de preuves du RAP en rapport avec les questions pertinentes spécifiques à chaque acteurs (cofinanciers, ONG, entrepreneurs/prestataires de service etc).

Le projet est noté 3 par le RRAP. Il était noté 2 par le RAP.

Le PACIE a été conçu et exécuté en étroite collaboration avec la JICA (préparation, évaluation et suivi) et des consultations ont été menées avec le FMI, la Banque mondiale et les PTF bilatéraux, ce qui est satisfaisant. Toutefois en dépit des efforts menés par la BAD avec la JICA, celle-ci a enregistré beaucoup de retard et n'a pas réussi à apporter son appui budgétaire comme prévu. Le rôle de la société civile était limité après la période de préparation du projet, faute de cadre de partenariat actif et de capacités suffisantes.

5. SYNTHÈSE SUR LA PERFORMANCE GLOBALE DU PROJET/ PROGRAMME

a. Evaluation globale:

Résumé de l'évaluateur sur la performance globale du projet/programme sur la base des quatre volets clés du RAP (Pertinence, Efficacité, efficacité et Durabilité). Toute différence avec le RAP et les raisons qui l'expliquent devraient être évoquées. Au cas où les éléments de preuves accessibles (à partir du RAP ou d'autres documents) à l'évaluateur sont insuffisants, alors une note partiellement satisfaisante (à réviser) devrait être donnée jusqu'à ce qu'un REPP soit réalisé.

Le projet est noté 3 par le RRAP. Il n'était pas noté par le RAP.

Pertinence :

Le PACIE était aligné sur deux des cinq priorités (High 5) de la Banque : « Industrialiser l'Afrique » et « Eclairer et fournir de l'énergie à l'Afrique ». Le programme s'inscrivait également mais marginalement dans les orientations de la Stratégie de développement du secteur privé de la Banque 2013-2017 à travers le premier pilier (Amélioration du climat de l'investissement et des affaires et Développement des entreprises) et le deuxième pilier (Développement des entreprises). Il était aussi aligné avec le premier pilier du Plan d'action pour la gouvernance (GAP II 2014–2018) relatif à la gestion publique, au deuxième pilier (Gouvernance sectorielle, notamment l'énergie) et au troisième pilier (Climat d'investissement et des affaires). Cependant, la validité de certaines orientations telles que le soutien au secteur privé restait limitée aux PME. De même, la composante énergie constituait essentiellement un volet de taxation de l'énergie, plus qu'un soutien au secteur, aux financements privés ou à l'offre d'électricité selon les besoins de l'économie, hormis en ce qui concerne un programme symbolique dans le court terme d'énergies renouvelables.

Efficacité :

11 indicateurs sur 17 ont atteint la cible. La performance est considérée comme Satisfaisante.

Efficience :

La performance de l'emprunteur dans le respect du calendrier de réalisation des conditions de mise en vigueur et de décaissement de la tranche unique du prêt a été satisfaisante. L'emprunteur a respecté la transparence budgétaire en publiant les informations sur le budget 2016 et les prévisions pour 2017.

Durabilité :

La durabilité financière est assurée par l'ensemble des mesures fiscales comprises dans le projet qui diminue la dépendance par rapport aux revenus issus des hydrocarbures. La durabilité institutionnelle est également assurée par l'adoption de législations adéquates et de soutien à la mise en place des nouveaux textes.

b. Conception, Mise en œuvre et utilisation du suivi & évaluation:

Évaluation de la conception, la mise en œuvre et l'utilisation prévues et réelles du système de S&E : Conception: Dans quelle mesure le système de S&E du projet a été explicite, adéquat et réaliste pour générer et analyser des données pertinentes. ; Mise en œuvre: Dans quelle mesure des données pertinentes ont été recueillies - indications dans le RAP de la mise en œuvre du S&E et son efficacité. ; Utilisation: Degré d'utilisation des données générées pour la prise de décision et l'allocation des ressources - indications dans le RAP de l'utilisation du S&E.

Le projet est noté 3 par le RRAP. Il n'était pas noté par le RAP.

La conception du système de S&E était détaillée et clairement articulé avec les données de la comptabilité publique et des statistiques du Ministère des Finances et des autres ministères impliqués. Le système a fourni en temps voulu les informations dont les Administrations et la Banque avaient besoin pour suivre l'exécution du PACIE. Les données recueillies par le système de S&E ont été utilisées de façon diligente par les Administrations et par la Banque pour renforcer le dialogue macroéconomique et évaluer les performances du PACIE.

6. APPRÉCIATION DE L'ÉVALUATEUR SUR LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS ET RECOMMANDATIONS

a. Enseignements tirés:

Exposé succinct d'éventuels accords/désaccords avec tout ou partie des enseignements du RAP tirés à l'issue de l'analyse de la performance du projet suivant chaque critère d'évaluation (Pertinence, Efficacité, Efficience, viabilité). ~~Les principaux enseignements pertinents (et génériques) du RAP, reformulés et/ou nouveaux sont à énumérer ici suivant chaque critère d'évaluation.~~ Il est recommandé de préciser se limiter à cinq enseignements au maximum en précisant pour chaque enseignement la question clés ainsi que le public cible. En outre, veuillez noter d'autres enseignements utiles hormis ceux qui sont énumérés ci-dessous. [En anglais : Additionally, please submit any additional lessons not listed below that would be relevant to the project.]

[RESPOND TO THE ABOVE HERE]

Below are the lessons gleaned from this project. For each lesson, please do one of the following:

- **Sign off:** If you agree with a lesson, simply write "Sign off" in green font after the text of the lesson; do not provide any other comments here;
- **Revise lesson:** If you think the wording of a lesson should be altered, make whatever changes you see fit to the text of the lesson in track changes mode and write "Sign off" in green font after the text of the lesson; if you see fit, you may follow this with a comment on why the lesson merits revision in bold text;
- **Write off:** If you disagree entirely with a lesson, simply write "Write off" in red font after the text of the lesson; please follow this with a comment on why the lesson has been written off in bold text.

Une analyse pertinente des capacités et des risques du pays améliore sensiblement la qualité de la conception du programme. Sign-off

Un niveau des cibles à court terme moins ambitieux éviterait une dispersion dans les objectifs. Sign-off

La difficulté de vérification se pose pour les indicateurs chiffrés du programme de courte durée (moins d'un an) alors que les données sont en général mises à jour sur une base annuelle ou après enquête. Des

indicateurs intermédiaires devraient être retenus compte tenu des effets différés de certaines mesures.

Sign-off

En raison de la complexité technique de certaines réformes et des capacités nationales limitées dans certains domaines de réformes, le gouvernement gagnerait à être accompagné par une assistance technique dans le cadre de programmes futurs. **Sign-off**

Le cadre du programme gagnera en efficacité s'il est revu et renforcé lors d'opération futures.. **Sign-off**

Une coordination renforcée avec les autres bailleurs lors de la préparation et de la mise en oeuvre pourrait améliorer le degré d'efficacité. **Sign-off**

Les piliers du programme doivent comporter une forte cohérence interne et être plus qu'une liste de mesures dispersées (addition de mesures visant les énergies renouvelables et le genre dans les PME à un programme cohérent de stabilisation budgétaire). Sign-off

b. Recommendations:

Exposé succinct d'éventuels accords/désaccords avec tout ou partie des recommandations du RAP. ~~Les principales recommandations (nécessitant plus d'actions par l'Emprunteur et/ou la Banque) du RAP, reformulés et/ou nouvelles sont à énumérer ici.~~ En outre, veuillez noter d'autres recommandations utiles hormis celles qui sont énumérées ci-dessous. [En anglais : Additionally, please submit any additional recommendations not listed below that would be relevant to the project.]

[RESPOND TO THE ABOVE HERE]

Below are the recommendations gleaned from this project. For each recommendation, please do one of the following:

- **Sign off:** If you agree with a recommendation, simply write "Sign off" in green font after the text of the recommendation; do not provide any other comments here;
- **Revise recommendation:** If you think the wording of a recommendation should be altered, make whatever changes you see fit to the text of the recommendation in track changes mode and write "Sign off" in green font after the text of the recommendation; if you see fit, you may follow this with a comment on why the recommendation merits revision in bold text;
- **Write off:** If you disagree entirely with a recommendation, simply write "Write off" in red font after the text of the recommendation; please follow this with a comment on why the recommendation has been written off in bold text.

Il est recommandé de prévoir et accompagner le programme d'un plan d'action visant la sensibilisation et la vulgarisation accrues auprès des acteurs et des bénéficiaires ciblés particulièrement les consommateurs. Banque : **Sign-off**

Les partenaires au développement devraient continuer d'accompagner la préparation et la mise en oeuvre du programme de réformes par une assistance technique devant tenir compte des besoins d'assistances du pays. La Banque dispose à cet effet des fonds MIC et des fonds pour les pays en transition, et devrait s'assurer de la coordination avec les autres bailleurs. Banque : **Sign-off**

La stabilisation macroéconomique par une politique budgétaire et monétaire prudente est primordiale pour la maîtrise des grands équilibres et la stabilité des prix. Banque et Beneficiaire : **Sign-off**

Il est préférable pour les projets de type PACIE de fractionner le programme en plusieurs programmes avec décaissements annuels pour assurer un meilleur suivi dans le temps des mesures engagées. Sign-off

Le projet comportait certes un cofinancier (JICA), mais pour un programme de cette ampleur et de cette ambition, un consensus fort entre les principaux partenaires au développement est indispensable et le programme ne doit pas avoir son origine dans la BAD seule, afin d'éviter que dans l'avenir, chaque bailleur ne lance seul son propre programme. Il serait préférable d'avoir une série d'appuis budgétaires annuels, chacun intégrant les principaux bailleurs. Sign-off

7. COMMENTAIRES SUR LA QUALITÉ DU RAP ET DU RESPECT DES DÉLAIS (PONCTUALITÉ)

L'évaluation de la qualité sera basée sur tout ou une partie des critères indiqués en annexe et d'autres (le cas échéant): La qualité du RAP sera jugée très satisfaisante/exemplaires (4), satisfaisante (3), peu satisfaisante (2) ou très peu satisfaisante (1). Le respect des délais d'élaboration du RAP; jugé à temps (exemplaire = 4) ou en retard /pas satisfaisant (1). Le degré de participation de l'Emprunteur, cofinancier et du Bureau extérieur de la Banque (BE), noté comme: élevé/exemplaire (4), ou substantiel/significatif (3), ou modéré (2), ou négligeable (1).

Le RAP est noté 3.

La qualité technique du RAP est satisfaisante, mais les notations sont souvent optimistes. Le document indique une réticence à reconnaître des faiblesses dans la conception ou la mise en œuvre et introduit une confusion entre les mesures prises et les mesures qui seront prises « prochainement » ou « en cours ». Il serait recommandé que les auteurs d'un RAP ne soient pas les mêmes que les personnes qui ont préparé et exécuté un projet, dans la mesure où il n'est pas souhaitable que les personnes qui évaluent un projet soient amenées à évaluer leur propre performance. Ce conflit peut sembler avoir conduit à des notations systématiquement optimistes dans ce cas.

8. RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION

Ceci est un résumé des notations du RAP et celles d'IDEV accompagné d'éventuelles raisons de désaccords/commentaires. Pour la dernière colonne, la section appropriée de l'examen du RAP devrait être rappelée pour éviter des discussions détaillées. Lorsque l'évaluateur n'est pas en mesure de valider la note du RAP pour un critère, une justification adéquate doit être fournie.

Critères	RAP	Revue du RAP	Raisons de désaccords/Commentaires
PERTINENCE		3	
Pertinence de l'objectif de développement du projet	4	3	La pertinence de l'objectif de développement est satisfaisante mais les objectifs concernant le secteur privé et l'énergie sont faibles
Pertinence de la conception du projet	4	3	La conception du projet est satisfaisante, mais les objectifs souffrent d'une certaine hétérogénéité
EFFICACITE	4	3	
Objectif de développement (OD)	4	3	La réalisation des objectifs de développement est satisfaisante. Quelques objectifs n'ont pas été atteints, comme on pouvait l'anticiper compte tenu de leur grand nombre.
EFFICIENCE		3	
Respect du calendrier	4	3	Le respect du calendrier justifie une notation satisfaisante

Efficiencce de l'utilisation des ressources	N/A	N/A	
Analyse coût -bénéfice	N/A	N/A	
État d'avancement de l'exécution (IP)	4	3	L'état d'avancement de l'exécution est satisfaisant, mais il n'y a pas de circonstances qui justifient une notation supérieure
DURABILITÉ	3	3	
Viabilité financière	3	3	
Durabilité institutionnelle et renforcement des capacités	3	3	
Appropriation et durabilité des partenariats	2	3	L'appropriation auprès de JICA a rencontré des faiblesses, mais il est précisé qu'il y eu un bon partenariat avec les autres institutions
Durabilité environnementale et sociale	N/A	N/A	
NOTE GLOBALE DE L'ACHÈVEMENT DU PROJET	3.66		
Performance de l'Emprunteur:	3	3	
Performance de la Banque:	4	4	
Performance des autres parties prenantes	2	3	La performance de JICA laissant a désirer, mais les autres partenaires ont contribué aux travaux de préparation qui ont permis de formuler le programme.
Qualité du RAP:		3	

9. PRIORITÉ POUR DES FUTURES TRAVAUX D'ÉVALUATION : RAPPORT D'ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE DU PROJET, ÉVALUATION D'IMPACTS, REVUES PAYS/SECTEUR OU ÉVALUATIONS THEMATIQUES :

- Le projet s'inscrit dans une série et est adapté pour une évaluation en groupe
- Le projet est un cas de réussite
- Haute priorité pour une évaluation d'impact
- L'évaluation de performance est nécessaire pour des revues par secteur/pays
- Haute priorité pour une évaluation thématique ou spéciale (pays)
- Le REPP est nécessaire en raison d'une validation incomplète des notations.

Principaux domaines d'intérêt dans les futurs travaux d'évaluation:

- a) Évaluation de performance nécessaire pour des revues sectorielles/pays
- b) Évaluation groupée (opérations d'appui institutionnel)
- c) Évaluation sectorielle (appui budgétaire ou réforme dans la gestion des finances publiques)

Action de suivi par OPEV:

Identifier des opérations du même groupe ou du même secteur ; organiser un travail ou une mission de consultation permettant les travaux a), b) ou/et c).

Vérification par le Chef de Division

Approbation du Directeur

Sources de données pour la validation:

- Chargé du projet/Personnel de la Banque interviewé/contacté (en personne, par téléphone ou par courriel)
- Documents/rapports et base de données

Pièce jointe:

- Fiche de validation des notations de performance de la Note de revue de RAP.
- Liste de documents de référence

NOTE D'ÉVALUATION DU RAPPORT D'ACHEVEMENT DE PROJET (RAP)

Validation des notations de performance du RAP

Toute notation assignée dans cette section ainsi que dans le Résumé de l'Évaluation (Section 8) doit correspondre à l'un des notations suivantes :

Note	Explication
4	Très satisfaisant
3	Satisfaisant
2.75	Majoritairement Satisfaisant
2.25	Majoritairement Insatisfaisant
2	Insatisfaisant
1	Très insatisfaisant
UTS	Incapable de noter
NA	Sans objet

Critères	Sous-critères	Note du RAP	Validation OPEV	Justification /Commentaires
PERTINENCE	Pertinence de l'objectif de développement du projet (OD) pendant la période d'exécution	4	3	La pertinence de l'objectif de développement est satisfaisante mais les objectifs concernant le secteur privé et l'énergie sont faibles
	Pertinence de la conception du projet (de la phase d'approbation à la phase de clôture)	4	3	La conception du projet est satisfaisante, mais les objectifs souffrent d'une certaine hétérogénéité
NOTE GLOBALE DE PERTINENCE				
EFFICACITÉ*	Niveau de réalisation des Effets			
	Effet 1: Consolidation de la gestion des finances publiques Au niveau budgétaire, le déficit devrait s'établir à 6,4% du PIB, en baisse comparé aux 13% affichés en 2016 Recettes fiscales hors hydrocarbures (%PIB)		3	

Critères	Sous-critères	Note du RAP	Validation OPEV	Justification /Commentaires
	Les recettes fiscales hors hydrocarbures ont augmenté à 19,7 % par rapport au montant initialement prévue pour 2016 Dépenses courantes (%PIB). La réduction des dépenses courantes en 2017 dépasse l'objectif de plus de 10%			
	Effet 2 : Amélioration de la Compétitivité Indice de compétitivité globale. L'Algérie se classe 86e sur 137 pays. Le pays gagne une place par rapport au précédent classement.		3	
	Effet 3 : Diversification de la production d'électricité. Taux de production d'électricité d'origine renouvelable		3	
	Réalisation globale des Effets			
	Niveau de réalisation des produits			
	1.1.1 Centres des impôts (CDI) opérationnels 1.1.2. Note du Ministère des Finances fixant les modalités de la procédure de la mise en place d'un dispositif de paiement différé des impôts et des taxes, tel que prévu dans la LF 2016, pour faciliter les procédures et réduire l'évasion fiscale 1.1.3: Arrêté du Ministre des Finances fixant les conditions et modalités d'émission de l'emprunt		3	

Critères	Sous-critères	Note du RAP	Validation OPEV	Justification /Commentaires
	<p>national pour la croissance économique`</p> <p>1.2.1: Lettre de mise en place du CBMT à partir de 2017 transmise par le MdF</p> <p>1.2.2. Plafonnement des reports des reliquats des dotations budgétaires accordées aux établissements publics et toutes autres entités, d'un exercice à un autre, au maximum à l'équivalent de deux (02) mois de dépenses de personnel de l'exercice considéré</p> <p>1.2.3 Plafonnement des dépenses des collectivités locales au titre des dotations de la caisse de solidarité et de garantie des collectivités locales, à hauteur de 200 milliards de DZD pour l'exercice 2016 à travers une instruction du premier ministre</p>			
	<p>2.1.1 Projet de loi d'orientation pour la développement de la petite et moyenne entreprise (PME) et élargir les missions de l'Agence nationale de la PME (ANPME)</p> <p>2.1.2 Publication au Journal Officiel de la loi sur la promotion de l'investissement réalisée: la loi publiée sur la promotion de l'investissement, prévoit de nouveaux mécanismes d'accompagnement des</p>		3	

Critères	Sous-critères	Note du RAP	Validation OPEV	Justification /Commentaires
	<p>investisseurs, l'amélioration des investissements étrangers en Algérie, la facilitation des procédures et le développement des missions de l'Agence nationale de développement des investissements (ANDI).</p> <p>2.1.3 Adoption par le parlement du projet de loi relatif à la normalisation, modifiant et complétant la loi 04-04, visant à renforcer et à moderniser l'arsenal juridique pour promouvoir les entreprises nationales et les rendre plus compétitives.</p> <p>2.2.1 Réalisation de 50 parcs industriels au niveau national (12 500 hectare) et réalisation d'au moins 14 clusters industriels pour fédérer les acteurs des filières et soutenir leur compétitivité (industrie, agro-industrie et TIC).</p> <p>2.2.2 Facilitation de l'attribution du foncier aux investisseurs. qui relève désormais d'une simple décision de wali sur avis du directeur de %de la même wilaya En cours. La Direction Générale des affaires foncières du MIM assure le suivi de la mise en place d'un système simplifié facilitant l'attribution du foncier</p>			

Critères	Sous-critères	Note du RAP	Validation OPEV	Justification /Commentaires
	<p>aux investisseurs.</p> <p>2.2.3.Mise en place d'un cadre efficient de la bonification des taux d'intérêts sur les crédits accordés par les établissements financiers pour le financement de projets d'investissement réalisés par les entreprises dans les filières prioritaires (à hauteur de 3%), à travers l'adoption par le Conseil du Gouvernement d'un décret dédié à cet effet.</p> <p>2.2.4. Normalisation de la structure du tarif douanier à 10 chiffres, conformément aux normes fixées par la nomenclature du système harmonisé de désignation et de codification des marchandises.</p>			
	<p>3.1.1. Harmonisation de la TVA (de 7 à 17%) sur le gasoil, la consommation du gaz naturel (au-delà de 2500 thermies/trimestre) la consommation d'électricité (au-delà de 250 kWh/trimestre).</p> <p>3.2.1. Mise en place d'un cadre légal du « Fonds national pour la maîtrise de l'énergie et pour les énergies renouvelables et de la cogénération ».</p> <p>3.2.2. Le Programme national des énergies renouvelables (ENR) et de l'efficacité énergétique (EE), est</p>		3	

Critères	Sous-critères	Note du RAP	Validation OPEV	Justification /Commentaires
	érigé comme priorité nationale.			
	Réalisation globale des produits		3	
	Notation l'Objectif de Développement (OD)			
	Objectif de Développement	4	3	
	NOTE DE L'OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT	4	3	
	Degré de couverture des bénéficiaires			
	Bénéficiaire1		3	Pas de notation pour le RAP
	Bénéficiaire2			
	Effets imprévus ou additionnels (positifs ou négatifs non pris en compte dans la cadre logique) et leur niveau d'impact sur le projet (élevé, moyen, faible)			
	Développement institutionnel			
	Genre			
	Environnement & Changements climatiques			
	Réduction de la pauvreté			
	Développement du secteur privé			
	Intégration régionale			
Autres (à spécifier)				
NOTE GLOBALE DE L'EFFICACITÉ		4	3	
EFFICIENCE	Respect des délais (en se collant à la date initiale de clôture)	4	3	Les délais ont été respectés, ce qui est satisfaisant mais pas au dessus.
	Efficience de l'utilisation des ressources	N/A	N/A	
	Taux de rentabilité économique (à préciser si applicable)	N/A	N/A	
	État d'avancement de l'exécution (à partir de l'EER actualisé)	4	3	L'état d'avancement de l'exécution est satisfaisant, mais il n'y a pas de circonstances qui justifient une notation supérieure

Critères	Sous-critères	Note du RAP	Validation OPEV	Justification /Commentaires
	Autres critères (à spécifier)			
NOTE GLOBALE DE L'EFFICIENCE		4	3	
DURABILITÉ	Viabilité financière	3	3	
	Durabilité institutionnelle et renforcement des capacités	3	3	
	Approbation et durabilité des partenariats	2	3	L'appropriation auprès de JICA a rencontré des faiblesses, mais il est précisé qu'il y eu un bon partenariat avec les autres institutions
	Durabilité environnementale et sociale	N/A	N/A	
NOTE GLOBALE DE LA DURABILITÉ		3	3	
NOTE GLOBALE DE L'ACHÈVEMENT DU PROJET		3,66	3	

* La notation du volet efficacité est obtenue à partir de la notation de l'OD du tout dernier EER (Voir note d'orientation sur l'EER).

L'appréciation des produits et effets se fera en termes de progrès réalisés vers les cibles et la note globale de l'OD est déterminée en combinant les notations établies pour les effets et les produits suivant la méthodologie définie dans la note d'orientation de l'EER. Il est donnée : Très satisfaisant (4), Satisfaisant (3), Insatisfaisant (2) et Très insatisfaisant (1).

Critères	Sous-critères	Note du RAP	Validation OPEV	Justification
PERFORMANCE DE LA BANQUE	Identification proactive et résolution des problèmes rencontrés aux différentes phases du cycle du projet	4	4	
	Prise en compte des leçons tirées des opérations précédentes dans la conception et l'exécution		3	
	Participation des parties prenantes pour renforcer l'appropriation		3	
	Renforcement des exigences fiduciaires et de sauvegarde		3	
	Conception et mise en œuvre du système de suivi-évaluation		3	
	Qualité de la supervision de la Banque (dosage des compétences des équipes de supervision, etc)		4	
	Promptitude des réponses aux requêtes		4	

NOTATION DE LA PERFORMANCE DE LA BANQUE		4	4	
PERFORMANCE DE L'EMPRUNTEUR	Qualité de la préparation et de l'exécution			
	Conformité aux engagements, aux accords et aux sauvegardes			
	Mise à disposition en temps opportun de la contrepartie			
	Réactivité aux recommandations de supervision			
	Mesures prises pour assurer la durabilité du projet			
	Respect du calendrier de préparation des requêtes			
NOTATION DE LA PERFORMANCE DE L'EMPRUNTEUR		3	3	
PERFORMANCE DES AUTRES PARTIES PRENANTES	Respect des délais de décaissement des cofinanciers		4	
	Fonctionnement des mécanismes de collaboration		3	
	Qualité du dialogue politique des cofinanciers (seulement pour les OAP)		3	
	Qualité du travail des prestataires		3	
	Réactivité aux demandes des clients		3	
NOTATION DE LA PERFORMANCE DES AUTRES PARTIES PRENANTES		2	3	La performance de JICA laissant à désirer, mais les autres partenaires ont contribué aux travaux de préparation qui ont permis de formuler le programme.
La notation globale est donnée par: Très satisfaisant, Satisfaisant, Insatisfaisant et Très insatisfaisant.				
(i) Très satisfaisant (TS) : 4				
(ii) Satisfaisant (S) : 3				
(iii) Insatisfaisant (I) : 2				
(iv) Très insatisfaisant (TI): 1				

CONCEPTION, MISE EN ŒUVRE ET UTILISATION DU SUIVI ET ÉVALUATION (S&E)

Critères	Sous-critères	Validation OPEV	Justification/Commentaires
CONCEPTION DU S&E	Système de S&E en place, clair, adéquat et réaliste	3	
	Les indicateurs de suivi et le plan de suivi ont été dûment agréés	3	
	Existence d'indicateurs désagrégés selon le genre		
	Les données de référence ont été disponibles ou collectées durant la conception	3	

Critères	Sous-critères	Validation OPEV	Justification/Commentaires
	Autres à préciser		
NOTE DE LA CONCEPTION DU S&E			
MISE EN ŒUVRE DU S&E	La fonction S&E est adéquatement pourvue de personnel et équipée	3	
NOTE DE LA MISE EN ŒUVRE DU S&E			
UTILISATION DU S&E	L'emprunteur a utilisé les informations de suivi pour la décision	3	Voir commentaire sur le conflit d'intérêt potentiel entre l'évaluateur et le personnel de conception et supervision du projet
NOTE DE L'UTILISATION			
NOTATION GLOBALE DE LA PERFORMANCE DU S&E		3	

EVALUATION DE LA QUALITE DU RAP

Critère	RAP-EVN (1-4)	Justifications/Commentaires
QUALITE DU RAP		
1. Degré et qualité de l'exhaustivité des éléments de preuves et de l'analyse du RAP pour étayer les notations des différentes sections.	3	
2. Degré d'objectivité des notes d'évaluation du RAP.	2	
3. Degré de cohérence interne des notations d'évaluation du RAP ; inexactitudes ; incohérences (dans les différentes sections) entre les textes et les notations ; cohérence entre la note globale et les notations des différentes composantes.	3	
4. Degré d'identification et d'évaluation des facteurs clés (internes et exogènes) et des effets inattendus (positifs et négatifs) ayant affecté la conception et la mise en œuvre.	3	
5. Adéquation du traitement des mesures de sauvegarde, des questions fiduciaires, de l'alignement et de l'harmonisation.	3	
6. Degré de solidité des processus de génération et d'analyse des données (y compris les taux de rentabilité) en appui à l'évaluation du RAP.	3	
7. Adéquation globale de l'accessibilité des éléments de preuves (à partir du RAP, y compris les annexes et les autres données fournies).	3	
8. Dans quelles mesures les enseignements tirés (et les recommandations) sont clairs et fondés sur l'évaluation du RAP (éléments de preuve et analyse).	3	

9. Degré de clarté et d'exhaustivité globale du RAP.	3	
Autres (à spécifier)		
NOTE SUR LA QUALITE DU RAP	3	
Conformité du RAP avec les directives (RAP/OM ; IDEV)		
1. Délais de livraison du RAP (A temps = 4; en retard = 1)	4	
2. Degré de participation de l'Emprunteur, du Co-financier et du Bureau Extérieur dans la préparation du RAP ***	3	
3. Autres aspects (à spécifier)		
Note sur la conformité du RAP	3	
*** Noté Élevé/exemplaire (4), ou substantiel/significatif (3), ou modéré (2), ou négligeable (1)		

Liste des documents de référence (veuillez noter seulement les documents qui ne proviennent pas du site web EVRD)